



Exemple pratique

Ville d'Uster : de nouvelles voies avec la pierre naturelle durable

La ville d'Uster a mandaté des travaux d'entrepreneurs-construction pour le réaménagement de certains tronçons de rue et des bordures de trottoirs. En se concentrant notamment sur l'origine des pierres, Uster montre comment, dans le domaine de la construction, il est possible de réaliser des projets de construction durables.

Situation de départ et objectif

La ville d'Uster est une commune politique et chef-lieu du district d'Uster et, avec ses 36'000 habitants, la troisième plus grande ville du canton de Zurich. La ville s'engage depuis longtemps en faveur du développement durable et de la protection du climat. Cité de l'énergie depuis 2001 déjà, Uster est passée au niveau Gold en 2016. Grâce aux mesures prises dans les domaines de la "promotion des énergies renouvelables", de la "mobilité respectueuse de l'environnement" et de "l'utilisation efficace des ressources" la ville porte depuis le label "European Energy Award ® Gold". La politique climatique ambitieuse d'Uster est en outre conçue, coordonnée et mise en œuvre depuis 2021 au moyen du "plan de mesures climatiques". Celui-ci est complété par les recommandations d'achat de la ville : un approvisionnement durable doit permettre de ménager les ressources naturelles, de réduire les nuisances environnementales et de promouvoir le commerce équitable. Les recommandations donnent à tous les collaboratrices et collaborateurs de la ville responsables des achats une orientation pour l'achat des groupes de produits les plus importants, entre autres aussi des constructions et des matériaux nécessaires à cet effet. Ainsi, selon les recommandations, l'origine des pierres de bordure doit également être déclarée. Dans la mesure du possible, la préférence est donnée aux pierres de bordure locales. Pour les pierres étrangères, le respect de conditions de travail décentes ainsi que le renoncement au travail des enfants et au travail forcé sont exigés. Pour les matériaux en pierre d'origine extra-européenne, il convient si possible d'exiger le standard "Fair Stone" ou "XertifiX".

En 2022 et 2023, des travaux de construction de routes et de conduites industrielles étaient prévus à Uster. Pour la création d'une piste cyclable confortable, les rues Quellenstrasse, Pfannenstielstrasse et Mühleweg sur le tronçon du lac au parc municipal devaient être rénovées et réaménagées. Pour ce faire, le secteur Construction d'infrastructures et entretien du département Construction de l'administration municipale d'Uster a lancé un appel d'offres pour des travaux d'entrepreneur dans le cadre d'une procédure ouverte en comparaison avec d'autres pays¹. Le projet prévoyait également la rénovation des revêtements endommagés et des bordures, raison pour laquelle des bordures de 25 cm de largeur ont également été mises au concours dans le cadre de la soumission pour la réalisation des bordures de chaussée.

L'objectif était de réaliser un projet de haute qualité, dans les délais et durable dans ses trois dimensions. Pour ce faire, les exigences techniques ont été complétées par des critères relatifs à la compatibilité sociale et au respect de l'environnement dans les critères d'adjudication de l'appel d'offres. Dans l'évaluation, le prix a été pondéré à 45%, 25% se rapportent aux facteurs du personnel clé et de la formation des apprentis, et 30% sont attribués à la durabilité. Le critère et la note finale de durabilité pour l'ensemble de la soumission se composent de quatre sous-critères, chacun ayant la même pondération. Les exigences relatives aux bordures sont intégrées dans ces quatre sous-critères.

¹ Pour les marchés de travaux dans le domaine des traités internationaux, la valeur totale des travaux de la construction de bâtiments et de génie civil est déterminante. En revanche, pour les marchés non soumis aux accords internationaux, seule la valeur du marché individuel est prise en compte. Clause de bagatelle : les marchés de construction soumis aux accords internationaux qui n'atteignent pas individuellement la valeur de CHF 2 millions et qui, additionnés, ne dépassent pas 20% de la valeur de l'ensemble de l'ouvrage, peuvent être attribués selon les dispositions pour les marchés non soumis aux accords internationaux. Dans ce cas également, les valeurs seuils de l'annexe 2 de l'AIMP doivent être respectées (en allemand) : https://www.zh.ch/content/dam/zhweb/bilder-dokumente/themen/politik-staat/kanton/kantonale-verwaltung/beschaffung---eink%C3%A4ufe/handbuch/08_Merkbl%C3%A4tter.pdf

Aspects de durabilité

Pour l'achat de services d'entreprises de construction dans le domaine de la construction d'infrastructures, la ville d'Uster se réfère aux directives de la KBOB (Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics : construction durable) et du NNBS (Netzwerk nachhaltiges Bauen Schweiz Home):

- [KBOB, NNBS : Achats durables dans la construction - Partie Infrastructure, mars 2021](#)
- [KBOB, NNBS : SNBS Fiche d'information Infrastructure, septembre 2020](#)
- [NNBS : SNBS3 V1.0 Infrastructure, description des critères, octobre 2020](#)

Quatre sous-critères du catalogue de critères SNBS pour la construction d'infrastructures ont été sélectionnés pour le critère d'adjudication de la durabilité pour l'appel d'offres du projet :

Critères de durabilité relatifs à l'ensemble du projet (critère d'adjudication divisé en quatre sous-critères, chacun étant évalué de la même manière sous l'angle de la durabilité) :

- 1. optimisation de la durée de construction : la minimisation de la durée de construction est avantageuse sur le plan social, économique et environnemental ;
- 2. gestion de la qualité et des données : une gestion rigoureuse et complète de la qualité et des données minimise les risques d'erreurs dans l'exécution. Il y a donc moins d'interventions dans la phase d'exploitation de l'infrastructure et les effets négatifs pour la société et l'environnement ainsi que les coûts du cycle de vie sont réduits. De plus, l'exploitation, l'entretien, les travaux d'assainissement et de rénovation ainsi que les adaptations ultérieures peuvent ainsi être réalisés de manière plus efficace, efficiente et économique ;
- 3. exécution des travaux et gestion des risques : les mesures visant à réduire les influences négatives directes d'un chantier sur l'environnement devraient être mises en évidence et des prises de position sur les champs thématiques pertinents devraient être prises ;
- 4. mesures visant à minimiser les émissions de CO₂ :
 - o Les entraînements, ou moteurs, des véhicules de transport (y compris ceux des sous-traitants et fournisseurs) et des engins de chantier tels que pelles, dumpers, rouleaux compresseurs ou finisseurs (y compris les engins de location) doivent être aussi pauvres que possible en CO₂
 - o En outre, les efforts et les mesures visant à réduire les émissions de CO₂ spécifiques au projet devaient être démontrés au moyen de preuves de calcul.

Les exigences relatives aux bordures de trottoir étaient intégrées dans le critère des mesures visant à minimiser les émissions de CO₂

- o **Chemins et recyclage : les transports devraient être réduits autant que possible et les distances minimisées. Une part élevée de recyclage devrait en outre être visée. La majorité des points a été accordée lorsqu'il a pu être démontré que les distances de transport n'excédaient pas 30 kilomètres et qu'une proportion significative des matériaux utilisés était issue du recyclage, ainsi que lorsque seuls des produits issus du marché national ont été proposés. Cela s'applique spécifiquement pour la pierre naturelle proposée. La soumission contient la mention suivante : "Le maître d'ouvrage privilégie les pierres naturelles suisses ainsi que, si cela est approprié, le recyclage de pierres naturelles existantes".**

Résultats, impact et conclusions

Le réaménagement des tronçons routiers et la création d'une piste cyclable confortable à Uster devaient être réalisés de manière durable. L'accent a donc été mis sur une mise en œuvre du projet respectueuse de l'environnement et du climat. Une des entreprises a pu démontrer qu'il était possible d'obtenir un effet important en termes d'économie d'émissions avec des pierres suisses régionales. C'est pourquoi cette offre a obtenu le plus de points pour le critère d'adjudication "durabilité", ce qui a été décisif pour l'adjudication du marché. L'importance particulière accordée à la durabilité (30%) a été perçue très positivement par le secteur. Il n'y a pas eu d'objection de la part des entreprises soumissionnaires ou d'un point de vue juridique.

L'exemple d'Uster montre que des ambitions et des exigences élevées en matière de durabilité peuvent également être mises en pratique dans le domaine des travaux de construction et, dans ce cadre, dans l'achat de pierre naturelle. Selon la ville d'Uster, il est important de laisser aux soumissionnaires une marge de manœuvre pour leurs propres solutions et propositions innovantes. Ils peuvent alors mettre en œuvre les efforts de durabilité de la manière qui leur convient le mieux du point de vue opérationnel et économique. Sur la base des expériences positives, de futurs appels d'offres devraient être organisés dans un cadre similaire à Uster.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce thème dans la [fiche d'information sur la pierre naturelle](#) dans le [Toolbox achats responsables suisse](#).

Autrice : Maria-Luisa Kargl

"Les soumissionnaires peuvent tout à fait être mis à l'épreuve - également dans le domaine de la durabilité".

Sarina Laustela, responsable du groupe de prestations environnement

Photo de couverture : Des bordures durables ont été utilisées lors de la rénovation de rues Quellenstrasse et Pfannenstielstrasse, ville d'Uster.